© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Subutex arrêt

Par Profil supprimé Postée le 06/06/2010 18:40

> Je découvre votre réponse et je tenais à vous en remercier. Hélas, je crains de ne pouvoir parler de diminution et d'arrêt avec mon médecin dont le rapport s'est établi sur la base : 'Je viens chercher mon ordonnance et je repars'… Pour ne pas dire qu'il est devenu mon dealer en blouse blanche ! Désolé pour le contraste absurde…, mais il n'y a aucune possibilité de dialogue. Je ne peux me rendre dans un centre et encore moins en parler à des proches, dont le retour serait désastreux pour ma vie professionnelle et donc privée. Simplement que je tiens à préserver l'anonymat qui dans ma situation personnelle est primordiale, mon soucis étant de rester dans la transparence. Vous me dites que la diminution se fait de façon très progressive. Actuellement, j'en suis à 32mg par/j, comment dois-je faire au quotidien, est –il possible que j'y arrive, car c'est la seule solution envisageable, même si je suis consciente que je m'expose dans ce cas à la rechute ou à l'usage alternatif. Dans environ 6 mois je m'expatrie dans un pays ou la substitution est illégale et où je risque de sérieux ennuis en me présentant à la douane avec mon traitement... même munie de mes documents de prescription et d'une attestation de transport de stupéfiant délivré par la l'AFSSAPS . L'Ambassade de France du pays concerné quant à elle, me conseille… un petit tour de passe passe ! Transporter mon traitement dans un autre emballage genre boite de doliprane ! C'est pour toutes ces raisons, que je dois arrêter avant de partir. La volonté y est, mais le temps, je ne sais pas. Merci

---

Mise en ligne le 08/06/2010

Bonjour,

Dans la mesure où toute discussion semble impossible avec votre médecin prescripteur et que, par ailleurs, vous ne pouvez pas vous rendre dans un centre de soin spécialisé en toxicomanie (CSST), nous vous conseillons d'aborder votre projet d'arrêt avec un autre médecin. Pour ce faire, vous pourriez téléphoner à un CSST (nous vous avons mis en lien, ci-dessous, les coordonnées d'une consultation de votre ville) vers quel médecin vous orienter. Les centres de soin sont effectivement habitués à travailler avec les médecins de leur secteur, de leur région.

En ce qui concerne la diminution, comme nous vous l'avions déjà expliqué, elle doit se faire très progressivement. Par conséquent, un temps certain est nécessaire. Bien que l'on vous conseille vivement de vous faire accompagner, si vous choisissez de diminuer seule votre traitement, soyez très vigilante aux proportions. Effectivement, vers la fin, de nombreux usagers sont surpris de se retrouver en difficulté pour passer de 4 à 2 mg, par exemple, mettant en avant qu'ils sont passés, auparavant, de 16 à 12 mg (ce n'est qu'un exemple) sans rencontrer autant de difficultés. Or, le rapport (la proportion) entre 4 et 2 est 50 %, ce qui est important.

Toutefois, sachez qu'une hospitalisation pour le sevrage de la buprénorphine (Subutex) est également possible.

Par ailleurs, un soutien psychologique peut vous être nécessaire et vous aider dans l'accomplissement de votre projet. Là aussi, nous vous encourageons à faire une démarche, mais également à vous confier un peu à un(e) ami(e), un proche qui pourrait vous accorder de l'écoute et vous apporter son soutien.
Comme nous vous l'avions précédemment expliqué, vous pourrez également trouver de l'aide et du soutien sur notre ligne : Drogues Info Service 0800.23.13.13

Tous nos encouragements dans votre démarche.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Aline Vinot

11 rue Joseph Cugnot
66000 PERPIGNAN

Tél : 04 30 53 12 98
Site web : urlz.fr/iRFP
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Substitution : Délivrance et accompagnement : du lundi au vendredi de 9h à 13h

Voir la fiche détaillée